AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1522
FR0000121972-FS0633

28 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCHNEIDER ELECTRIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 octobre 2015 complété par un courrier reçu le 27 octobre 2015, la société BlackRock Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 octobre 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCHNEIDER ELECTRIC et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 31 909 496 actions SCHNEIDER ELECTRIC[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,43% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions d'actions SCHNEIDER ELECTRIC sur le marché et hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions détenues à titre de collatéral[4].

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.
[2] Dont 138 512 actions SCHNEIDER ELECTRIC assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions SCHNEIDER ELECTRIC, réglés exclusivement en espèce et 5 119 350 actions SCHNEIDER ELECTRIC détenues à titre de collatéral. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 3 929 609 actions SCHNEIDER ELECTRIC pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[3] Sur la base d'un capital composé de 587 613 113 actions représentant 627 020 898 droits de vote.
[4] Soit 5 119 350 actions SCHNEIDER ELECTRIC.